



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens  
Jeudi 29 février 2024 – 20h00  
Grande Salle du Motty**

Présidence : M. Charles Koller  
Secrétaire : Mme Silvana Passaro  
Scrutateurs : Mme Fiona Calame  
                  M. Claudio Eyrauch  
Huissier : M. Florent Durussel  
Huissière : Mme Katia Izzo

**Ordre du jour – Modifié**

---

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 janvier 2024**
5. **Assermentation / élection**
6. **Introduction du vote électronique - affichage**
7. **Préavis 2024/01 : Eclairage public – Route Cantonale RC1a – Tronçon giratoire de Forel – Carrefour de Pré-Fleuri – Mise à niveau de l'éclairage public – Crédit de construction**
8. **Préavis 2024/02 : Projet de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset – Crédit d'étude complémentaire**
9. **Droit d'initiative**

## 10. Communications municipales écrites et orales

### 11. Divers

---

#### M. le Président

Je souhaite la bienvenue dans la Grande Salle du Motty à M. le Syndic, aux membres de la Municipalité, aux Conseillères et Conseillers communaux, à l'Huissier, aux techniciens, à la Secrétaire et au public.

### 1. Appel

---

#### M. le Président

Avant de passer la parole à notre secrétaire, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous procédons à la mise en production du vote électronique ce soir.

Nous procéderons à la remise des zapettes au plus tôt après le point 5 "assermentation / élection.

Nous allons prendre le temps pour mettre les choses en place aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire.

Il est possible que nous procédions à de courtes interruptions de séance pour calibrer le système.

Suite à la demande du groupe forum, le bureau vous propose aussi de clarifier un point dans la procédure qui concerne l'affichage des noms et prénoms des Conseillères et Conseillers lors du vote.

Je vous remercie dès lors de votre patience pour cette soirée du Conseil.

Sans plus attendre, je passe la parole à notre secrétaire, Mme Silvana Passaro, pour le point 1 de notre ordre du jour - l'appel.

⇒ **L'appel relève la présence de 60 Conseillères et Conseillers, 10 personnes sont excusées et 2 arrivent plus tard. La différence vient du fait que nous avons 3 postes au sein du Conseil à repourvoir.**

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. José Birbaum, Christine Bolatdemirci, Mattia De Cagna, Gabriel Delabays, Olive Ducry, Maya Frühauf, Pamela Raboud, Diego Rindisbacher, Carlo Turtora, Stefania Vero

Conseillères et Conseillers absents : -

Conseillères et Conseillers arrivent plus tard : Mme Alice Krug et M. Alexandre Schelling

- **Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 31.**

## **2. Communications du Bureau du Conseil**

---

### **M. le Président**

#### **Au chapitre des représentations**

---

Depuis notre dernier Conseil communal, j'ai eu le plaisir de représenter notre Conseil communal aux événements suivants :

Le 29 janvier 2024 : Soirée des remises des Mérites 2023

Le 07 février 2024 : Journée des personnes en âges AVS

Notre 1er Vice-président, Monsieur Bernard Cottier, a représenté le Conseil communal le 2 février 2024 lors de l'assemblée générale des patriotes.

#### **Au chapitre des correspondances**

---

Le 7 février 2024, j'ai reçu la démission, du Conseil communal, de Mme Irina Karpushova, membre du groupe Les Vert.e.s. Je vais vous lire son courrier.

⇒ **Annexe 1**

Le 24 février 2024, j'ai reçu la démission du Conseil communal de M. le Conseiller Patrick Fracheboud, membre FORUM. Je vais vous lire le courrier.

⇒ **Annexe 2**

#### **Introduction du vote Electronique**

---

Tout d'abord, je remercie les membres du Bureau et plus spécialement Mme la Conseillère Fiona Calame pour le travail qui a été fourni ces derniers temps pour vous proposer une mise en place du vote électronique ce soir.

Il y a tout juste une semaine, le Bureau a rencontré les présidents de groupes pour discuter de l'introduction du vote électronique.

Je souhaite maintenant partager avec vous quelques points importants.

⇒ **Annexe 3**

#### **Au chapitre des communications présidentielles**

---

Sortie du Conseil communal :

Je vous rappelle que la sortie du Conseil communal aura lieu le 20 avril 2024.

⇒ **Annexe 4**

### 3. Approbation de l'ordre du jour

---

#### M. le Président

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette séance. Si tel n'est pas le cas, je vous prie de vous manifester.

Le mardi 27 février 2024, j'ai reçu un mail de Monsieur Jacky Leimgruber président du groupe Forum groupe d'opinion libre. Je vous en donne la lecture.

⇒ **Annexe 5**

Le Bureau considère que le point soulevé par le groupe Forum mérite d'être discuté et voté par notre Conseil communal. Je vous propose une modification de l'ordre du jour de la manière suivante.

Ajout d'un point 6 : **Introduction du vote électronique - affichage.**

Le Préavis 2024/01 devient le point 7 et les points suivants sont décalés.

J'ouvre la discussion sur la proposition de modification de l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion et nous passons au vote.

Acceptez-vous la modification de l'ordre du jour en ajoutant un point 6 **\*Introduction du vote électronique - affichage\***

Celles et ceux qui approuvent la proposition de modification sont prié·e·s de lever la main.

⇒ C'est avec **54 OUI - 0 NON** et **6 ABSTENTIONS** que l'ordre du jour tel que modifié est accepté.

### 4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 janvier 2024

---

#### M. le Président

Vous avez tous reçu ce procès-verbal, celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu sont prié·e·s de se manifester.

Avant d'ouvrir la discussion sur le Procès-verbal, la Secrétaire vous prie de l'excuser de l'envoi tardif du PV, car elle a été malade.

De plus, il faut lire à la page 7 que Mme Taisia Terretaz reprend le poste à la Commission foncière et non de l'urbanisme.

Mme la Secrétaire a rajouté à la page 27, lors de l'intervention de M. le Conseiller Sage, « Nous devons passer à de plus grandes structures, du style parc solaire, qui sont bien plus efficaces **car on peut regrouper les équipements électriques, comme les onduleurs** ».

J'ouvre maintenant la discussion sur le Procès-verbal.

## **M. le Conseiller Aitor Ibarrola**

Je m'exprime au nom du PSIG, lors de notre séance de préparation, il a été relevé une coquille et soulevé une interrogation.

A la page 30, il est fait mention sous annexe 8, que 38 Conseillers sur 50 présents ce soir-là ont signé le vœu qu'a déposé Mme Inès Bortis Bagnoud, cela représente plus de 75% et non 70% comme relevé dans le PV.

Toujours concernant ce vœu, qui a été remis au Bureau le soir-même du Conseil, on a été étonné de ne pas le voir apparaître dans les annexes. Il a été mis tardivement sur le site et les Conseillers qui reçoivent les documents par papier ne l'ont jamais reçu.

## **Mme la Secrétaire**

Tout d'abord, je souhaitais m'excuser auprès du Conseil de cet oubli. Dès que mon attention a été attirée sur celui-ci, il était effectivement tard dans le temps.

M. le Président

La discussion n'est plus demandée. Elle est close.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024 sont prié·e·s de le manifester en levant la main.

⇒ **C'est une large majorité et 1 abstention que le Procès-verbal du 26 janvier 2024 est accepté.**

## **5. Assermentation / élection**

---

### **M. le Président**

Conformément à notre ordre du jour, nous devons procéder à l'assermentation de deux membres du groupe FORUM en remplacement de MM. Pierre Delisle et Patrick Fracheboud démissionnaires respectivement au 15 décembre 2023 et au 31 janvier 2024, et d'un membre du groupe des Vert.e.s en remplacement de Mme Irina Karpushova, démissionnaire au 7 février 2024.

Je vais demander à Mme Céline Zufferey, future Conseillère, pour le groupe Les Vert.e.s et MM Michel Haradhun, Goran Savic, futurs Conseillers, pour le groupe FORUM de se placer à l'endroit qui leur a été indiqué, puis je vais lire le serment qu'ils devront prêter pour leur assermentation.

Je nommerai à tour de rôle les Conseillers qui, à ce moment-là, lèveront la main droite en déclarant *"je le promets"*.

Les Conseillers pourront rejoindre les rangs de leur groupe.

J'invite l'Assemblée à se lever.

### **Serment**

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité public, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

**Mme Céline Zufferey**

Je le promets.

**M. Michel Haradhun**

Je le promets

**M. Goran Savic**

Je le promets

**M. le Président**

Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée et vous adresse toutes mes félicitations. Vous pouvez rejoindre votre place au sein de votre groupe.

⇒ **Le nombre des Conseillères et Conseillers passe maintenant à 63 et la majorité est fixée à 32.**

#### **Election d'un membre à la commission de l'urbanisme**

Suite à la démission de Monsieur le Conseiller Leuba, un siège vacant à la Commission de l'urbanisme demande à être repourvu ce soir.

J'attends vos propositions pour ce poste.

**M. le Conseiller Pierre Duffay de Lavallaz**

Au nom du groupe des VERT.E.S, je propose la candidature de Mme Céline Zufferey.

**M. le Président**

Considérant que nous sommes en présence d'une candidate pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation **Madame Céline Zufferey**

**M. le Président**

#### **Election d'un membre à la commission des finances.**

Suite à la démission de Monsieur le Conseiller Fracheboud, un siège vacant à la Commission des finances demande à être repourvu ce soir.

J'attends vos propositions pour ce poste.

**M. le Conseiller Jacky Leimgruber**

Le groupe Forum présente la candidature de M. le Conseiller Michel Haradhun.

### **Le Président**

Considérant que nous sommes en présence d'un candidat pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation **Monsieur Michel Haradhun**.

### **Election d'un membre au Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC)**

Suite à la démission de Madame la Conseillère Karphushova, un siège vacant au Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC) demande à être repourvu ce soir.

J'attends vos propositions pour ce poste.

### **M. le Conseiller Pierre Duffay de Lavallaz**

Au nom du groupe des Vert.e.s, je propose la candidature de Mme la Conseillère Yasmina Sandoz.

### **M. le Président**

Considérant que nous sommes en présence d'une candidate pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation **Madame Yasmina Sandoz**.

### **M. le Conseiller Gérald Lagrive**

J'ai le plaisir d'accueillir Mme la Conseillère Yasmina Sandoz au Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC), en tant que Vice-Président et futur Président. Je lui souhaite aussi bon courage.

## **6. Introduction du vote électronique - affichage**

### **M. le Président**

Je vous propose de procéder de la manière suivante:

1. Présentation de la position du Bureau par le Président
2. La parole sera donnée ensuite aux Présidents des groupes
3. La discussion sera ouverte
4. Nous passerons au vote et la question qui vous sera posée sera :
  1. Est-ce que vous approuvez que les noms et prénoms des Conseillères et Conseillers communaux figurent à l'écran à l'issue du vote ?

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur le processus ?

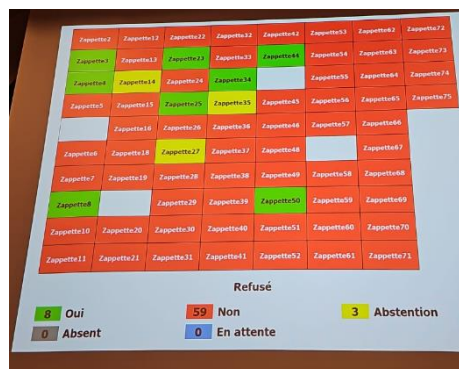
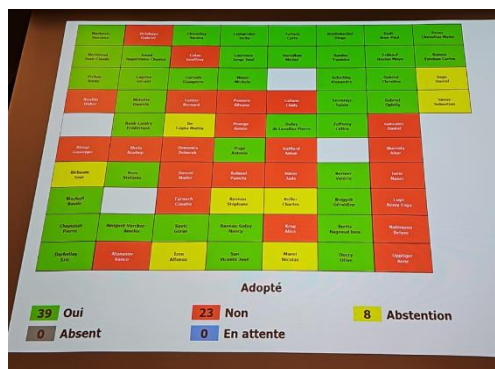
Comme il n'y a pas d'opposition sur la procédure, je passe à la présentation.

Suite à la demande du groupe Forum, il a été proposé une modification dans l'ordre du jour, afin que chaque groupe puisse se prononcer.

En préambule, le Bureau est favorable à l'affichage des noms.

Nous voyons sur l'image de gauche les noms qui s'affichent environ 5 secondes, après le vote. On voit les différents groupes politiques. Quand le programme sera mis à jour, la disposition des groupes sera plus claire.

Sur l'image de droite, nous avons la variante sans les noms. Chaque numéro correspond à une Conseillère, un Conseiller.



Par rapport aux préoccupations du groupe Forum, elles ne sont, selon moi, pas comprises. Il craint que les résultats soient plus visibles alors que je constate qu'avec le vote à main levée, il est plus aisé de savoir qui vote quoi.

Une autre crainte du groupe est qu'il y ait une demande plus forte de vote à bulletin secret. Or le programme offre la possibilité de voter par « bulletin secret ». De plus, il sera plus facile, avec le vote électronique, et plus rapide de voter ainsi.

Il met en avant l'argument que le Grand Conseil fonctionne sans les noms et peut voir le résultat global par parti. Il est vrai que cela fonctionne par numéro. Chaque numéro correspond à un député. Mais il faut savoir aussi que les députés ont une liste avec les noms correspondants aux numéros.

### Grand Conseil vaudois Plan de la Salle plénière

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

vote nominal est public ; il est disponible dès le lendemain sur le site internet du Grand Conseil.

**Dans l'Art 94 al. 7 du règlement communal** *Le vote électronique est assimilable au vote à main levée. Il peut être utilisé pour le vote à l'appel nominal.*

En anonymisant les votes, nous sommes plus proches du vote à bulletin secret que du vote à main levée.

Notre règlement communal devra surement être adapté pour prendre en compte ces éléments.

- a. Les Conseils communaux de Chavannes-près-Renens et Crissier ont mis en place le même système. Ils affichent les noms et prénoms.
- b. L'argument de comparaison avec le Grand Conseil n'est pas pertinent (possibilité de rendre public les noms après le vote).
- c. Sans afficher les noms, il n'est plus possible d'utiliser les zapettes pour l'appel ou pour un vote nominatif.

Le bureau vous recommande de soutenir l'affichage des noms et prénoms lors des votes.

Je passe maintenant la parole aux Présidents de chaque groupe.

#### **M. le Conseiller Jacky Leimgruber pour le groupe FORUM**

Je constate qu'il manque les drapeaux. Le groupe FORUM a longuement débattu et ne trouve pas nécessaire d'avoir un nom derrière un vote. Toutefois, ayant toujours le courage de nos opinions, c'est pour cela que le groupe FORUM vous interpelle ce soir.

#### **M. le Conseiller Aitor Ibarrola pour le groupe PSIG**

Le point que met en avant le groupe FORUM et qui est bien légitime, a été discuté lors de notre séance de préparation. Cela dit, nous sommes arrivés aux mêmes conclusions que le Bureau. Si nous suivons les recommandations du groupe FORUM, cela impliquerait une modification du règlement communal, ce qui nécessite un travail important. Nous sommes élus par la population pour exprimer des valeurs et il est normal d'avoir le courage de ses opinions à travers le vote. Comme il a été mis en avant, nous voyons qui vote quoi lors du vote à main levée. Le système du vote électronique comme présenté et le plus proche du vote à main levée.

Les membres de mon groupe, présents lors de la préparation, souhaitent garder les noms lors du vote.

#### **M. le Conseiller Cédric Sandoz pour le groupe PLR+ID**

M. Ibarrola a très bien exposé les différents points et je suis de son avis. Nous avons tous l'occasion de lever la main pour un vote. Si nous ne souhaitons pas montrer notre opinion, il suffit de demander un vote à bulletin secret et avec le vote électronique, il est vraiment aisé de le mettre en place.

#### **M. le Conseiller Pierre Dufay de Lavallaz pour le groupe des VERT.E.S**

Lors de notre séance de préparation, nous sommes arrivés aux mêmes arguments que M. Aitor Ibarrola, donc on soutient l'affichage des noms, comme le propose le Bureau.

### **M. le Conseiller Jean-Claude Merminod pour le groupe de l'UDC**

Au nom du l'UDC, nous trouvons normal d'afficher notre nom, ainsi que nos opinions.

- ⇒ **Suite à l'arrivée d'une Conseillère et d'un Conseiller, le nombre des Conseillères et Conseillers passe maintenant à 65 et la majorité est fixée à 33.**

### **M. le Président**

J'ouvre à présent la discussion à l'ensemble de l'Assemblée.

### **M. le Conseiller Michele Mossi**

J'aimerais que le Bureau précise la procédure ; à savoir, si l'on vote avec le nominatif, il n'y a que le résultat qui est enregistré ? Par contre, on peut voir les noms à l'affichage durant le laps de temps que vous avez défini, mais il n'y a que le résultat qui est annoncé. Mais s'il y a une demande de vote par appel nominal, dans ce cas, l'ensemble des noms avec le vote de chacun, sera enregistré et annexé au PV.

Dans le deuxième cas, comme les noms ne sont pas associés directement aux résultats qui sont affichés, on procéderait par appel nominal, comme on peut déjà le faire aujourd'hui, même si cela fait longtemps que nous ne l'avons pas pratiqué. A ce moment-là, la Secrétaire ferait l'appel afin que chaque Conseillère et Conseiller puisse voter et cela figurera dans le PV. Est-ce ainsi que vous voulez procéder ?

### **M. le Président**

Il y a une petite nuance, on pourrait en effet le faire, mais cela impliquerait que l'on doive arrêter le Conseil, reconfigurer le programme afin que l'on puisse ajouter le nom à chaque zapette et voter ainsi. C'était une des possibilités.

Je pense que nous irons plus dans le sens que vous proposez car sinon cela devient compliqué.

### **M. le Conseiller Michele Mossi**

Je vous remercie pour ces précisions.

Comme pour la plupart des Présidents de groupes, je vous encourage à accepter la proposition du Bureau.

### **M. le Conseiller Nader Donzel**

Je crois qu'il n'y a personne, ici, qui a peur d'exprimer ses opinions. Il y a quand même quelques éléments qui m'interpellent. Le premier, c'est qu'il y a une évolution. On fait, aujourd'hui, une Landsegemeinde, on lève la main, on se regarde rapidement et puis après on oublie car il est difficile d'avoir une vue d'ensemble et de s'en rappeler. Par contre avec cette technologie, on concentre toute l'information sur

un seul écran. Il est facile de prendre une photo et ainsi rompre ce contrat de confidentialité que l'on souhaite avoir dans ce Conseil.

La deuxième chose qui me choque c'est d'entendre « on a toujours fait ainsi, on ne va pas changer ». Finalement, on va utiliser une nouvelle technologie, c'est juste normal que cela ait un impact et pour cette raison, je pense qu'il n'y a pas de nécessité d'avoir les noms à côté des votes. Je ne vois pas ce que cela amène en plus. Pour cette raison, je vous recommande d'accepter la proposition qui a été faite par le groupe FORUM ; à savoir, enlever les noms.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry

Pour ma part, je pense qu'avec la digitalisation, on entre dans une ère de transparence en matière de gouvernance. On doit en savoir plus, un CV peut être publié, on doit connaître les salaires des dirigeants et cela s'applique aussi dans les organes de gouvernance publique. Pour ma part, je plaide pour la transparence totale, et je vous recommande de soutenir la proposition du Bureau.

## **M. le Président**

J'aimerais revenir sur la prise de photo et sur l'affichage.

Comme expliqué tout à l'heure, l'image qui montre les noms avec la couleur du vote, il n'y a pas l'objet du vote. Alors même si quelqu'un fait une photo et la met sur les réseaux sociaux, personne ne peut comprendre qui a voté quoi et comment.

La discussion n'est plus demandée, je clos la discussion et nous pouvons passer au vote. Je vous relis la question qui est soumise au vote.

### **Est-ce que vous approuvez que les noms et prénoms des Conseillères et Conseillers communaux figurent à l'écran à l'issue du vote ?**

Celles et ceux qui acceptent sont prié·e·s de le faire en levant la main.

⇒ C'est à une **large majorité** avec **9 NON** et **5 ABSTENTIONS** que **“les noms et prénoms des Conseillères et Conseillers figurent à l'écran”** est **accepté**.

Avant d'entamer le point 7, nous allons procéder à la distribution des zapettes. La séance n'est pas interrompue et je vous remercie de rester dans la salle. Je vais appeler les groupes les uns après les autres en commençant par le groupe de l'UDC, suivra le groupe PLR+ID, FORUM, Les Vert.e.s et nous finirons avec le PSIG.

Avant de continuer notre ordre du jour, nous allons maintenant contrôler que toutes les zapettes soient en ligne.

Nous allons donc lancer un appel par l'intermédiaire du programme. Si tout va bien nous devrions trouver le même nombre de personnes.

Chers Scrutatrice et Scrutateur, vous pouvez lancer l'appel.

⇒ **L'appel** révèle la présence de **64 Conseillères et Conseillers** plus le **Président cela fait 65**.

On me confirme que le Président n'est pas compté car je ne vote pas sauf en cas d'égalité. On corrigera pour la prochaine fois, en activant la zappette du Président.

## **6. Préavis 2024/01 : Eclairage public – Route Cantonale RC1a – Tronçon giratoire de Forel – Carrefour de Pré-Fleuri – Mise à niveau de l'éclairage public – Crédit de construction**

---

Je passe la parole à Mme la Conseillère Jade Hänni pour la lecture des conclusions de la Commission ad hoc.

### **Mme la Conseillère Jade Hänni**

La sécurité des usagers de la route est bien sûr primordiale. Néanmoins la solution proposée semble luxueuse et démesurée pour un tronçon rectiligne et alors qu'une solution plus simple pour la sécurité des cyclistes/piétons a été implémentée dans l'étape 2.

L'éclairage est nécessaire, mais coûte cher, l'argent pourrait être utilisé pour autre chose et il y a d'autres sources de problèmes tels que les comportements imprudents qui nécessiteraient des actions de prévention et les pistes à construire.

Un commissaire précise qu'alors que les commissaires sont dérangés par le prix, la COFIN s'en occupe.

**Après délibération**, trois commissaires se sont abstenus et un commissaire a accepté le préavis. La commission vous laisse la liberté de vote, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux.

### **M. le Conseiller Eric Darbellay**

La COFIN note que le préavis n'est pas très explicite sur la source et les conditions de réalisation de l'audit mentionné en page 2 du préavis et sur son étendue. Les conclusions de l'audit telles que décrites dans le préavis, notamment l'effet «stroboscopique» et ses conséquences sur la sécurité ne sont pas exposées. Même si plus de détails sur ces éléments ont sûrement été communiqués à la Commission ad hoc, la COFIN aurait souhaité plus de détails dans le préavis lui-même afin de pouvoir se prononcer sur la pertinence de la dépense.

La COFIN s'est également interrogée sur le bien-fondé d'une telle dépense en l'absence d'une analyse de la sécurité du tronçon «étape 2» (avenue Forel au giratoire de Dorigny). Ne réaliser l'amélioration que de l'«étape 1» ne semble pas pertinent pour assurer la sécurité des usagers tout au long de la RC1. Une étude pour l'«étape 2» serait souhaitable avant toute dépense pour l'«étape 1». Cela semble raisonnable pour certains commissaires de la COFIN. L'investissement n'est pas prioritaire et peut attendre. Pour rappel, les coûts de réalisation de l'EP de l'«étape 2» se sont montés à Fr. 185'000 HT pour Ecublens et Fr. 185'000 HT pour St-Sulpice (préavis 2/2013 Route cantonale RC1a – Etape 2 - Requalification du tronçon entre l'avenue Forel et le giratoire de Dorigny -Demande de crédit). Enfin, notons que la sécurité de l'«étape 3», de l'avenue du Tir-Fédéral à la Venoge, semble, elle, satisfaisante. Le montant de l'EP pour cette étape s'est monté à Fr. 123'000 HT (préavis 2019/01 RC 1 étape 3 – Réaménagement entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge – Demande de crédit de construction).

## **CONCLUSION de la Commission des finances**

Sur la base de ce qui précède et après délibération, c'est avec 4 non et 3 abstentions que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de refuser le préavis 2024/01 tel que présenté.

### **M. le Président**

Avant d'ouvrir la discussion, je passe la parole à M. le Municipal Germain Schaffner.

### **M. le Municipal Germain Schaffner**

La justification essentielle de ce préavis est de résoudre un problème de sécurité sur le tronçon de la 1ère étape de requalification de la RC1, soit entre le giratoire de Forel et le carrefour de Pré-Fleuri. Un audit de sécurité, commandé par les deux communes de St-Sulpice et d'Ecublens à la suite de plaintes, montre très clairement l'insuffisance de l'éclairage public sur ce tronçon et la nécessité de le mettre en conformité.

Depuis les travaux de requalification de la RC1, dans les années 2010, le trafic véhicules et surtout cyclistes et piétons a fortement augmenté, en rapport à l'accroissement important du nombre d'étudiants dans le secteur. Sur la base du rapport d'audit, les SIL ont proposé des solutions pour la mise en conformité de l'éclairage sur ce tronçon. La seule solution qui garantit vraiment la sécurité des utilisateurs de mobilité douce est la solution proposée dans le préavis. Un éclairage de la piste mixte et de la bande cyclable seule ne corrige pas, pour les automobilistes, l'effet stroboscope sur les rectilignes qui sont relativement longs. Les automobilistes, éblouis par l'éclairage à la hauteur des giratoires et des passages piétons, ne voient pas, ou trop tard, les nombreux cyclistes qui roulent sur la piste ou la bande cyclable, parfois sans dispositif d'éclairage, ainsi que les piétons qui traversent un peu n'importe où sur cette route. La solution proposée correspond en tout point aux aménagements de l'étape 3, allant du carrefour de Pré-Fleuri au pont de la Venoge et qui n'ont pas été contestés par les Conseils communaux de nos deux communes. Il faut encore signaler que le développement d'une mobilité douce sécurisée va dans le sens du plan climat. Pour terminer sur la question de la sécurité, il faut rendre attentif, et insister sur ce point très important, qu'étant donné l'existence d'un rapport d'audit de sécurité, la responsabilité des deux communes, et donc de leurs autorités, serait certainement mise en cause en cas d'accident grave dû à l'insuffisance d'éclairage.

Les travaux prévus avec ce préavis font partie du projet de remplacement généralisé de l'éclairage public sur le territoire communal. Le passage en éclairage LED avec télégestion permettra sur le tronçon de La RC1a d'avoir les avantages déjà mentionnés dans le préavis 2023/05, à savoir principalement un éclairage moins gourmand en énergie et la possibilité d'abaisser l'intensité d'éclairage.

Pour conclure, je vous recommande d'accepter ce préavis car nous ne pouvons pas, sciemment, renoncer à la sécurité des usagers de nos routes et de nos voies de mobilité douce.

### **M. le Président**

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du préavis.

### **M. le Conseiller Jean-Claude Merminod**

Je trouve un peu léger, l'argumentaire qui vient d'être donné, car l'effet stroboscopique n'est pas prouvé dans le coin. Quant à la sécurité des piétons et des cyclistes, quand vous nommez, M. Schaffner, des piétons qui traversent hors passage piétons et des cyclistes qui roulent sans lumière, oui, cela existe et je trouve plus judicieux que l'on travaille sur une sensibilisation pour les piétons et les cyclistes, afin qu'ils soient plus responsables, que d'investir des milliers de francs.

J'aimerais aussi connaître le nombre de cyclistes et de piétons qui se promènent le soir là-bas le long.

### **Mme la Conseillère Maite Perez Chevallaz**

Pas plus tard que ce soir, il était environ 18 heures, je suis passée par cette route et franchement, on ne voit pas bien. Le fait qu'il y ait des bouts illuminés et d'autres pas, c'est très désagréable. C'était mon fils qui conduisait et je n'ai fait que de lui dire de faire attention aux cyclistes et aux piétons. Je ne pense pas que faire une économie de 200'000 soit judicieux, surtout si on venait à tuer quelqu'un. Je vous propose, donc, de soutenir ce préavis.

### **M. le Conseiller Michele Mossi**

Je suis un peu circonspect face à ce préavis. J'aimerais comprendre la notion sur l'aspect de sécurité. Si c'est une route cantonale, la responsabilité est dans les mains du canton. L'audit a été fait sous la responsabilité de la commune, est-ce que le canton s'est exprimé sur le niveau de sécurité de la route, sachant que les points de conflits sont avec les piétons et les cyclistes aux carrefours et cela sont déjà éclairés. Il est vrai que l'éclairage des trottoirs et des pistes cyclables sont de la responsabilité de la commune. Par contre, la sécurité de la route est de la responsabilité du canton.

J'aimerais connaître la position du canton à ce sujet et si effectivement, il a été sollicité, pour quelle raison, le projet initial qui a été fait dans le cadre de la requalification de toute la RC1, prévoyait un projet avec une répartition de budget entre canton et commune mais le projet d'éclairage avait été fait par le canton ? Donc pourquoi le canton a soumis à la commune un projet qui, aujourd'hui, s'avère insuffisant ? De quelle façon le canton a été contacté ? J'aimerais aussi savoir si une négociation sur ce point a pu se faire ?

### **M. le Municipal Germain Schaffner**

La route est bel et bien cantonale par contre l'éclairage public est de la responsabilité des communes. Concernant la responsabilité, le projet, tel que présenté, a été validé par le canton, plus précisément, par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Pourquoi, à l'époque, cela a été proposé de cette façon, je ne peux pas me prononcer sur le sujet, je n'ai pas tout l'historique. On a estimé, à l'époque, que pour les zones de conflits, à savoir les carrefours, les giratoires et les passages piétons, l'éclairage suffisait.

Aujourd'hui, le trafic a fortement augmenté, ainsi que le nombre de cyclistes et de piétons. La situation est devenue plus précaire.

### **M. le Conseiller Nicolas Morel**

Ce préavis me laisse un peu songeur. En fait, le but de celui-ci est parfaitement louable en voulant augmenter la sécurité sur ce tronçon qui est très utilisé. Le fait d'augmenter l'éclairage à certains endroits c'est une bonne stratégie, peut-être, mais le gros problème que je vois dans ce préavis, tout repose sur ce fameux audit, dont on nous parle mais on ne l'a pas pour pouvoir le lire et voir quelles sont ses conclusions.

### **M. le Conseiller Aitor Ibarrola**

J'aimerais aller dans le sens de M. Mossi. Ce préavis me laisse un peu circonspect. Aujourd'hui, on met en avant la sécurité et on ne va pas le contester. Historiquement parlant, lorsque nous avons voté pour l'éclairage public de la RC1, c'était déjà à charge de notre commune. On s'était déjà posé la question du pourquoi on n'éclairait pas le reste de la route. A l'époque, le Municipal en charge de ce préavis, nous avait répondu que ce projet avait été validé par le canton, d'une part, et d'autre part, ça répondait au respect de la biodiversité. Nous avons accepté ce préavis comme on nous l'avait présenté.

Aujourd'hui, on nous dit l'inverse. Quelle est la crédibilité à cela ? Mais partons du principe que nous sommes plus intelligents avant qu'après, il serait pertinent d'avoir le rapport de l'audit pour connaître les hypothèses qui ont été faites pour définir cette dangerosité. Il est vrai aussi, qu'intervenir sur une réalisation déjà existante c'est beaucoup plus cher.

On a le droit de se tromper mais je trouve léger de revenir aujourd'hui avec les arguments que nous avons mis en avant lors du premier préavis, en inversant ainsi la tendance. A titre personnel, je vais quand même voter oui, à ce préavis, du bout des lèvres.

### **M. le Syndic**

Le Municipal de l'époque c'était moi. Effectivement, je connais l'historique de ces différentes étapes de requalification de la route cantonale RC1. En ce qui concerne les trottoirs, les bandes cyclables et l'éclairage public c'est de la responsabilité des communes.

Quand le canton a fait le projet de requalification routière, c'était la première étape. Ils ont fait ces giratoires avec des sorties particulières, où on a l'impression de zigzaguer dans tous les sens. Nous n'avions pas notre mot à dire là-dessus. Nous n'avons réalisé que ce qui nous a été demandé ; à savoir, n'éclairer que les points de conflits. Ces derniers sont les giratoires et les passages piétons près de ces giratoires. En effet, il n'y avait pas d'autres demandes du canton et les communes se sont dites qu'il ne fallait pas dépenser plus que nécessaire.

Aujourd'hui, en effet, un peu à la demande de Saint-Sulpice, on constate que nous avons quelques soucis d'éclairage le long de cette étape 1, notamment, sur les tronçons mixtes, piétons-vélos. On ne peut pas ne rien faire quand il s'agit de la sécurité. Selon moi, pour l'investissement que cela représente, je préfère dépenser ce montant et être en paix avec moi-même que de devoir faire face à des accidents.

C'est pour toutes ces raisons, que je vous invite à soutenir ce préavis. Et pour tous ceux qui s'inquiètent de la pollution lumineuse, tous les luminaires seront dotés d'un système d'abaissement de luminosité la nuit, ce qui permet aussi de respecter la faune.

N'oublions pas que nous avons une grande augmentation du nombre d'étudiants qui transitent sur cette route.

#### **M. le Conseiller Michele Mossi**

Je souhaitais répondre à M. Schaffner qui disait qu'il ne savait pas pourquoi on ne devait éclairer que les points de conflits. Cela a été rappelé par M. Ibarrola et M. le Syndic. Moi-même j'ai fait partie des Commissions tant cantonale que communale. Je confirme ce qui a été dit, il fallait éviter la pollution lumineuse et dans une optique d'économie d'énergie qui plus est pour une route hors localité. Il ne faut pas considérer la RC1 comme quelque chose d'exemplaire en termes de fonctionnement et de conception. C'est l'un des projets à prendre comme exemple de tout ce qu'il ne faut pas faire. Si vous regardez les diverses étapes de ce chantier, on a corrigé une bonne partie des erreurs faites dans la première partie, dans les tronçons suivants.

Les données de circulation, de fréquentation des trottoirs par des vélos, des trottinettes, peuvent avoir augmenté de sorte que l'éclairage intensifié soit nécessaire. Personnellement en lisant le préavis, je n'ai pas les arguments pour juger mais si nous faisons confiance au rapport de l'audit, l'augmentation de l'éclairage sera nécessaire.

Je reste toutefois circonspect. La lecture du préavis ne nous permet pas de juger de la nécessité de cet investissement par contre si nous parlons de sécurité, dans ce cas, cela serait juste et justifié de faire cet investissement.

#### **M. le Conseiller Gérald Lagrive**

Je reviens sur les deux rapports transmis par les Commissions. Je suis étonné que l'on ne nous parle pas de la deuxième étape de cette route cantonale, entre le giratoire Forel et Dorigny car la route n'est pas mieux éclairée, à part la piste cyclable. Deuxièmement, on parle des vélos, il y a un grand problème à l'entrée du centre sportif de l'EPFL, même de jour, car il n'y a aucune signalisation. J'ai été confronté à un accident, où un vélo est passé par-dessus une voiture. J'ai eu l'occasion d'en parler à Mme Gorrite. De plus, j'ai remarqué que certains vélos circulent en contresens.

Je pense que le préavis est très bien du point de vue de l'éclairage, mais on devrait, selon moi, l'étendre à la deuxième étape entre le giratoire Forel et Dorigny, où il n'y a aucun éclairage à part la piste cyclable.

#### **M. le Conseiller Jean-Paul Dudt**

Je n'ai retenu que deux phrases de l'exposé de la Municipalité par la voix de M. Schaffner. La première, la responsabilité de la commune et de ses autorités serait engagée en cas d'accident grave dû au manque d'éclairage. La deuxième, nous ne pouvons pas sciemment renoncer à la sécurité des usagers de la route. Ces deux éléments me suffisent pour appuyer sur le bouton oui, pour voter oui, à ce préavis. Je reviendrai avec ces deux phrases dans les divers au sujet d'un autre projet.

#### **M. le Conseiller Eric Darbellay**

J'aurais bien aimé avoir dans ce préavis des exemples concrets des problèmes de sécurité. Je comprends bien que le tronçon, où les piétons et les cyclistes se

déplacent, est mal éclairé et peut engendrer des problèmes. Personnellement, je trouve que sur cette route, pour l'emprunter tous les jours, il y a un risque le soir et pourrait y avoir des accidents graves, aux points de conflits. Ceux-ci, selon moi, sont mal éclairés. Est-ce que dans l'audit, il a été prévu quelques améliorations pour ces points de conflits ? Si c'est le cas, il aurait fallu avoir un peu plus d'informations dans le préavis. Les points de conflits sont un souci depuis Dorigny jusqu'après Pré-Fleuri. Pourrions-nous avoir des informations supplémentaires à ce sujet ?

### **M. le Municipal Germain Schaffner**

Je vais répondre à la question des points de conflits. Dans l'audit de sécurité, les points de conflits ont été aussi analysés. Il a été mis en avant plusieurs problèmes, notamment, dans les giratoires, aux passages piétons et aux points de conflits, soit il y a des luminaires mal placés, soit il en manque. Avec le préavis, toutes les corrections vont être apportées pour répondre aux besoins des tous ces points de conflits.

### **M. le Conseiller Renzo Posega**

J'ai appréhendé ce préavis avec une certaine méfiance, fort du rapport positif de la Commission ad hoc et de celui négatif de la Commission des finances. Je suis allé rouler, un soir, sur cette route afin de comprendre de ce que l'on parlait. J'ai constaté que tous les points de conflits sont éclairés, par contre l'éclairage stroboscopique n'est pas facile pour l'œil de s'adapter aux zones éclairées et ensuite aux zones sombres. Concernant l'aspect sécuritaire, je n'ai pas besoin d'un audit pour constater que certains points sont dangereux. Pour cet aspect-là, je voterai oui. L'autre aspect pour lequel je voterai oui, c'est que le deuxième et le troisième tronçons sont mieux éclairés que le premier. Premier qui se trouve en face de l'EPFL, le fleuron de notre éducation.

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2024/01 tel que présenté.

## **CONCLUSIONS**

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2024/01,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## **DECIDE**

1. de valider la mise à niveau de l'éclairage public de la RC1a ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 225'000.- TTC (deux cent vingt-cinq mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera couverte par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 431 « Eclairage public » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément

dans le compte n° 431.5010.184 « RC1a - Tronçon giratoire de Forel - carrefour de Pré-Fleuri - Mise à niveau de l'éclairage public ».

Elle sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Nous pouvons passer au vote, je remercie les scrutateurs de déclencher le vote.

⇒ C'est avec **43 OUI, 13 NON** et **8 ABSTENTIONS** que le **préavis 2024/01 - Eclairage public – Route Cantonale RC1a – Tronçon giratoire de Forel – Carrefour de Pré-Fleuri – Mise à niveau de l'éclairage public – Crédit de construction est accepté**

## **8. Préavis 2024/02 : Projet de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset – Crédit d'étude complémentaire**

---

Je passe la parole à Mme la Conseillère Maite Perez Chevellaz pour la lecture des conclusions de la Commission ad hoc.

**Mme la Conseillère Maite Perez Chevellaz**

### **Conclusion**

La Commission n'émet pas de remarques particulières en-dehors des questions formulées plus haut. La Commission accepte donc le préavis à l'unanimité.

### **M. le Président**

Je passe la parole à présent au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Eric Darbellay, pour la lecture des conclusions de son rapport.

### **M. le Conseiller Eric Darbellay**

Selon les premières estimations, le déplacement des services exposés ci-avant coûterait environ Fr. 900'000. Ce surcoût s'ajoute au coût initial estimé du projet de requalification de Fr. 6'900'000 avant subventions. Il s'agirait donc d'une augmentation du budget total pour cette requalification d'environ 13%.

Comme indiqué dans le préavis, le concept de plantation est un «concept d'aménagement paysager ambitieux». La COFIN s'est rapprochée de la Commission ad hoc afin de comprendre si ce concept était bien le plus pertinent considérant l'augmentation de 13% susmentionnée. Selon les renseignements obtenus, il semble en effet que la plantation d'arbres soit la meilleure solution. Cela noté, la COFIN émet le vœu que cette stratégie d'arborisation soit explicitée et détaillée lors du crédit de construction. La COFIN émet aussi le vœu que la Municipalité profite du CE *Stratégie d'arborisation et de végétalisation*, CE inscrit au budget 2024 pour donner de plus amples informations sur l'arborisation envisagée dans la plaine du Croset et la comparer avec d'autres stratégies possibles.

### **CONCLUSION**

Après délibération, c'est avec 5 oui et 2 abstentions que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2024/02 tel que présenté.

## M. le Président

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2024/02 tel que présenté.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/02,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

1. d'accepter le crédit d'étude complémentaire pour la revalorisation de l'espace public de la « Plaine du Croset » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'un montant de Fr. 51'000.- TTC (cinquante et un mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.123 « Plaine du Croset – requalification ». Elle sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Nous pouvons passer au vote, je remercie les scrutateurs de déclencher le vote.

⇒ C'est avec **53 OUI** avec **5 NON** et **6 ABSTENTIONS** que le **préavis 2024/02** : Projet de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset – Crédit d'étude complémentaire **est accepté**.

## 9. Droit d'initiative

---

### M. le Conseiller Daniel Sage

Je vais vous parler d'un rapport du SDOL que je considère novateur et explosif, selon moi. Il parle du concept d'accessibilité multi modal de l'Ouest lausannois. J'ai reçu ce document par un réseau associatif. La première question que je voulais poser à la Municipalité, pourquoi on ne voit pas passer même sous forme de communications municipales sur ce rapport. Il a été réalisé par un bureau qui

s'appelle Transitec. Celui-ci connaît très bien l'Ouest lausannois et ses routes. Cela fait environ 30 ans qu'il travaille et étudie l'Ouest lausannois.

J'aurais aimé savoir pourquoi on ne trouve pas ce rapport et comment la Municipalité compte diffuser ce rapport au Conseil communal et au public ? Est-ce qu'il y aura une présentation au public ? J'aurais aimé connaître la position de la Municipalité sur ce rapport, qu'elle a dû, en principe valider. Comment et quand la Municipalité va-t-elle intégrer ce genre de mesure écublanaise dans les prochaines planifications ?

#### **M. le Municipal Jean-Louis Radice**

Le document, dont parle le M. le Conseiller Sage, est un document de travail. Il a précisé qu'il l'a eu par le milieu associatif. Tous documents publics qui sont admis par le SDOL sont accessibles sur leur site. Je ne suis pas sûr que ce document soit accessible au public et je n'ai pas mémoire que nous l'ayons validé. C'est à vérifier et cette situation est un peu délicate. Ce document est un document de travail qui sert aux services techniques des huit communes. Je ne suis pas sûr que cette présentation au Conseil communal ait été une bonne idée.

#### **M. le Conseiller Daniel Sage**

J'ai quand même posé la question au SDOL pour savoir si j'avais le droit de parler de ce rapport. J'ai eu le feu vert de celui-ci.

#### **M. le Conseiller Jean-Paul Dudt**

Vu que rien n'avance, je me dois de revenir sur la question de la sécurisation de la Route de Reculan pour laquelle trois quarts de ce Conseil se font du souci.

J'aimerais répéter une phrase entendue auparavant : « nous ne pouvons pas sciemment renoncer à la sécurité des usagers de la route ». Sachant que la principale raison de l'insécurité sur les alentours du foyer EVAM est la présence de camions qui se parquent et manœuvrent juste devant, j'aimerais poser une question à la Municipalité qui a un brillant juriste dans sa composition. Qu'est-ce qui empêche, juridiquement parlant, de neutraliser deux ou trois places de parcs pour les camions jusqu'à ce que toute la Route de Reculan soit sécurisée ? Cela améliorerait grandement la sécurité aux alentours du foyer.

Pour la deuxième question, je cite la deuxième phase, entendue aussi ce soir : la responsabilité de la commune et de ses autorités serait engagée en cas d'accident grave dû au manque d'éclairage. Sachant que la Municipalité reste désespérément inactive malgré que ce Conseil ait tiré la sonnette à maintes reprises. Que risque cette même Municipalité, juridiquement parlant, en cas d'accident grave, ceci collectivement et individuellement pour chaque Municipale et Municipal ?

#### **M. le Municipal Jean-Louis Radice**

Les questions qui ont été soulevées, tant par M. le Conseiller Süess, lors de la dernière séance du Conseil communal suite à l'interpellation de Mme la Conseillère Inès Bortis Bagnoud et de M. le Conseiller Daniel Sage, que par M. le Conseiller Dudt, retiennent toute l'attention de la Municipalité. Par rapport à l'inactivité dénoncée ce soir, en date du 21 février, la commune d'Ecublens a fait opposition au règlement du Plan d'affection cantonal 333 pour l'hébergement provisoire de l'EVAM.

M. le Conseiller Süess avait rappelé lors de son interpellation une partie de l'historique qui avait précédé l'établissement de cette construction en zone d'activité qui normalement n'est pas destinée à accueillir de l'habitat. Pour que cet établissement puisse prendre place, il a fallu traiter différentes oppositions, comme on devra le faire pour les oppositions qui ont été déposées dans le cadre de la dernière mise à l'enquête publique. Parmi ces oppositions, il y avait la question du stationnement des camions. Pour permettre à ce centre d'accueil de voir le jour, il y avait eu un accord qui avait été trouvé entre l'EVAM et les opposants.

M. Schaffner s'était engagé à fournir une réponse au Conseil de ce soir. Le service des travaux et le service de l'urbanisme s'activent pour vous fournir une réponse circonstanciée et adéquate le plus rapidement possible, chose pas aisée, vu le nombre d'acteurs concernés, ainsi que tout l'historique et les accords faits. Tout doit être analysé, afin de trouver une solution acceptable, vu que ce qui a été mis sur place jusqu'à présent n'a pas abouti, ce qui est rageant et frustrant, autant pour la Municipalité que les membres du Conseil communal qui se préoccupent très justement de ces questions de sécurité.

Je vous remercie de votre compréhension et je comprends votre frustration et votre inquiétude mais c'est difficile de faire mieux.

#### **M. le Municipal Jean Cavalli**

Suite à l'intervention de M. le Conseiller Dudt, j'aimerais répondre modestement mais pas seulement en mon nom. Je vous remercie de me cibler à chaque fois, c'est trop d'honneurs.

Si vous avez bien lu le procès-verbal, comme surement vous l'aurez fait, vous trouvez, au bas de la page 25, la réponse pertinente de M. Schaffner aux questions posées en disant qu'une réponse coordonnée sera faite au Conseil communal par écrit. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, mais ça vient.

Nous avons un problème de responsabilité certainement, mais nous ne sommes pas seuls puisque le canton a quand même la main sur cette région pour des raisons que l'on vous a expliquées. Je vous rappelle que ces camions qui sont parqués là, n'est pas une situation insolite. Nous sommes dans une zone industrielle.

Il est clair que les membres de la Municipalité peuvent être exposés. En l'occurrence, on est rassuré car nous avons en tant que partenaire important, le canton de Vaud qui a une part de responsabilité très importante et qui a installé ce centre à Ecublens. A l'époque, la commune n'était pas favorable à ce centre. Le centre n'est certainement pas installé à un endroit favorisé. On peut prendre des mesures, certainement, mais en coordination, pour des raisons légales. Nous devons être coordonnés avec le canton, qui a une main mise très importante sur cette question.

Laissez-nous vous rapporter dans le détail, comme l'a dit M. Schaffner la dernière fois, tous les éléments dans un rapport écrit. Vous aurez tout loisir d'intervenir à la lecture de celui-ci.

## **10. Communications municipales écrites et orales**

---

#### **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur les communications municipales écrites point par point.

1. **Réfection des places de jeux de Veilloud et de la Coquerellaz – Adjudication du mandat d'étude.**
2. **Décompte de clôture – Préavis n° 2022/06 « Reconstruction de la passerelle « Pont Rouge » sur la Venoge – Crédit de Construction**

**M. le Conseiller Nicolas Morel**

En lisant ce décompte, j'avoue que je n'ai pas compris grand-chose. Je trouve qu'il y a des problèmes avec ce décompte tel que présenté. Ce n'est peut-être qu'un problème de présentation. On ne sait pas si les chiffres donnés sont relatifs aux deux communes ou si ce n'est que pour Ecublens. En allant regarder le préavis 2022/06, je me suis rendu compte, que les chiffres étaient uniquement pour Ecublens.

De plus, j'ai regardé dans ce préavis, la subvention de la DGE est prévue à 60% et il y a un plafond à 180'000 Fr., ce qui fait 90'000 Fr. par commune. Or, ici, je vois une subvention à 122'014 Fr. qui dépasse largement ce plafond. Je ne me l'explique pas. D'une part, j'aimerais avoir des explications complémentaires sur ce point et d'autre part, j'aimerais suggérer à la Commission de gestion de se pencher sur ce décompte de clôture car il a l'air bizarre.

**M. le Municipal Germain Schaffner**

Les chiffres que vous voyez là concerne Ecublens. La subvention qui était prévue de 90'000 Fr. par commune, est passée à 122'000 Fr. car lors de l'adjudication, les prix ont été supérieurs à ceux qui avaient été planifiés. M. Morano, chef de service des travaux publics et de l'environnement l'a signalé au canton et celui-ci a été généreux en remontant la somme de la subvention.

La Commission de gestion peut sans autre se pencher sur ce décompte et prendre ainsi connaissance de tous les détails.

**M. le Président**

La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole pour des communications orales ?

**M. le Municipal Germain Schaffner**

Lors du précédent Conseil, Mme la Conseillère Sandra Chevalley a posé la question sur les plantes envahissantes. Vous trouverez ma réponse dans les annexes de ce procès-verbal.

⇒ **Annexe**

## **11. Divers**

---

**M. le Président**

Nous passons aux Divers. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

## **Mme la Conseillère Cindy Cofano**

J'aurais une question pour la Municipalité concernant les places de jeux. Quel moyen a la Municipalité vis-à-vis des propriétaires des places de jeux qui ne sont pas entretenues et qui sont pour certaines vétustes, voire dangereuses ? Je parle ici des places de jeux qui sont situées vers le chemin du Croset.

## **M. le Municipal Jean-Louis Radice**

La question relative à l'entretien pérenne des places de jeux sur le domaine privé préoccupe également le Service de l'Urbanisme. Le RPGA (Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions) de 1998, actuellement en vigueur précise à son article 33 :

Art. 33 Places de jeux et de rencontre 1 : Un espace extérieur collectif de jeux et/ou de rencontre doit être aménagé à raison de 7 m<sup>2</sup> par 100 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher habitable. Une place de jeux peut être commune à plusieurs parcelles.

Autrement dit, et a priori, l'actuel RPGA en vigueur ne précise pas les obligations des propriétaires quant à leur devoir d'entretien de dite « Place de jeux » après la délivrance du « Permis de construire » qui mentionne l'obligation de réaliser ce type d'équipement dans le cadre du permis délivré. Par conséquent, il convient d'adapter la future adaptation du PAcom, actuellement en révision, pour corriger ce défaut !

Dans l'intervalle, le service de l'urbanisme ne disposerait d'aucune base légale, voire réglementaire, pour contraindre un propriétaire à entreprendre les travaux requis pour assurer la mise à disposition d'un tel équipement au bénéfice des enfants des locataires et de leurs invités, cas échéant, et ce, tout en respectant l'évolution des normes de sécurité en la matière. Pour être plus efficace dans l'immédiat, il conviendrait d'inviter le, la, les Conseiller·ère·s de recommander à la ou aux personne·s concerné·e·s de s'adresser directement à la gérance qui négligerait d'informer le propriétaire privé ou institutionnel quant à sa responsabilité de respecter, de manière pérenne, la mise à disposition d'une Place de jeux en application des normes de sécurité en vigueur. Les locataires, membres de l'ASLOCA, devraient disposer d'un levier plus puissant pour faire pression auprès de « Qui de droit » !

En conclusion, le service de l'urbanisme ne dispose actuellement d'aucun moyen de coercition pour corriger ce défaut. En revanche, le service n'a pas attendu cette pertinente question pour tenter de remédier à une situation insatisfaisante qui retient son attention comme, aujourd'hui, celle du Conseil communal. Le service contacte les gérances concernées par une telle situation et ne peut que les inciter à faire entreprendre les travaux nécessaires à l'entretien des places de jeux. Il prévoit également, dans le cadre de la révision du PAcom de renforcer ses moyens d'agir en renforçant l'article du règlement traitant cette question. Je vous remercie de votre attention.

## **M. le Conseiller Michele Mossi**

J'ai une remarque et une suggestion. En regardant de plus près notre règlement, le droit d'initiative concerne le postulat, la mention et le projet de règlement mais pas le vœu ou la simple question. Les interventions précédentes de M. Sage et de M. Dudt auraient dû être passées dans le point Divers et non dans le Droit d'initiative.

Nous avons expérimenté le vote électronique, aujourd'hui. Concernant à l'exercice de ce soir et celui d'il y a une année, je suggère au Bureau de réfléchir s'il est nécessaire d'affiner la procédure du vote électronique et d'envisager de clore le vote sans attendre que tout le monde ait voté.

### **M. le Président**

Je vous remercie pour les précisions concernant le Droit d'initiative. Concernant, votre suggestion, il sera mis un timer mais ce soir, nous avons opté pour que le Conseil puisse s'approprier de la zapette.

Je profite de remercier M. le Technicien Jérôme Baillif de nous avoir aidé, hier soir et ce soir, pour la mise en place de tout ce qui est relatif à la technique pour le vote électronique.

L'ordre du jour étant épuisé, je clos la séance en vous remerciant de votre participation et vous rappelle que notre prochain Conseil aura lieu dans cette même salle le jeudi 21 mars à 20h00.

Il est 22h22.

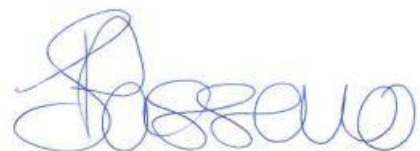
Le Président



Charles Koller



La Secrétaire



Silvana Passaro

### **Annexes :**

- 1- Lettre de démission de Mme la Conseillère Irina Karpushova
- 2- Lettre de démission de M. le Conseiller Patrick Fracheboud
- 3- Vote électronique
- 4- Sortie du Conseil
- 5- Mail de M. le Conseiller Jacky Leimgruber
- 6- Réponse de M. le Municipal Germain Schaffner

Irina Karpushova  
Ch. des Triaudes 8  
1024 Écublens

Bureau du Conseil communal  
Monsieur Charles Koller  
Président  
p.a. Greffe municipal  
Mon Repos  
Ch. de la Colline 5  
1024 Écublens

Écublens, le 27 février 2024

#### Démission du Conseil communal

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

C'est avec beaucoup de regret que je vous annonce ma démission du Conseil communal dès ce jour.

Mes nouvelles activités professionnelles m'éloignent d'Écublens et cette distance ne me permet plus de pouvoir mener à bien mon mandat de conseillère communale.

J'ai eu beaucoup de plaisir à siéger au sein de ce Conseil pendant plus de 7 ans et je vous souhaite une excellente continuation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, mes salutations distinguées.



Irina Karpushova

Monsieur le Président, Cher Charles, chers membres du conseil municipal et communal,

Je vous adresse ce courrier pour officialiser ce que j'avais déjà partagé avec notre président le 27 janvier : ma décision de démissionner de mon poste de conseiller communal. Ce choix, mûrement réfléchi, est motivé par mon déménagement prochain dans une commune voisine et par l'évolution de ma vie professionnelle. Ces changements m'empêchent de consacrer à cette fonction le temps et l'énergie qu'elle mérite.

Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour les riches moments d'échange, de partage et de débat. Ces expériences m'ont beaucoup apporté. Servir notre commune à vos côtés a été un privilège et un honneur.

Je formule le vœu que notre conseil communal continue de servir les citoyens avec pragmatisme et constructivité. Il est essentiel de demeurer attentif aux besoins réels de nos concitoyens, en évitant les pièges de la polarisation et des positions dogmatiques qui nous éloigneraient de nos missions premières.

Mon départ du conseil ne diminue en rien mon attachement à notre commune, berceau de mon enfance et lieu de la majorité de ma vie. Je continue d'y exercer mon activité professionnelle et de m'impliquer dans le développement local, notamment à travers mon engagement dans la transition énergétique avec la coopérative Newatts.

Je vous remercie tous pour votre compréhension, votre soutien, et surtout, pour la confiance que vous m'avez accordée durant ces années. Collaborer avec vous a été une expérience des plus enrichissantes.

Bien cordialement.

Patrick Fracheboud



## 2. Communication du Bureau – Introduction Vote Électronique



| Quand          | Quoi                                                                 |
|----------------|----------------------------------------------------------------------|
| Printemps 2023 | Premier test au Conseil communal – Vote consultatif à la fin         |
| Juin 2023      | Budget complémentaire                                                |
| Octobre 2023   | Visite de la préfète                                                 |
| Novembre 2023  | Livraison du matériel                                                |
| Janvier 2024   | Finalisation de la mise en place par le bureau                       |
| Février 2024   | Rencontre avec les présidents et première séance du Conseil communal |



## 2. Communication du Bureau – Introduction Vote Électronique



| Quoi                           | Réponse                                                                                                                               |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Installation du logiciel       | PC commune secrétaire suppléante                                                                                                      |
| Attribution des zapettes       | <b>Par parti (pour la législature) + noms sur la zapette</b><br>1-5 UDC<br>6-19 PLR-ID<br>20-44 FORUM<br>45-57 VERT-E-S<br>58-75 PSIG |
| Paramétrage du système de vote | Secrétaire suppléante                                                                                                                 |



2. Communication du Bureau – Sortie du  
Conseil communal

Samedi 20 avril 2024

### Mes réflexions....

1. Mes origines
2. Mon métier
3. L'épicurien



2. Communication du Bureau – Sortie du  
Conseil communal

Mes origines



<https://www.afar.com/travel-guides/switzerland/zurich/guide>



2. Communication du Bureau – Sortie du  
Conseil communal



Mon métier



2. Communication du Bureau – Sortie du  
Conseil communal



L'épicurien



**Mail de M. le Conseiller Jacky Leimgruber daté du mardi 27 février 2024**

Monsieur le Président du Conseil communal,

Le groupe Forum, réuni en séance de préparation du CC qui se tiendra ce jeudi 26 courant, a débattu de l'opportunité d'afficher les noms des conseillères et conseillers communaux à l'occasion de chaque vote nouvelle façon électronique.

Une majorité de l'assemblée s'est manifestée pour s'opposer et trouve indélicat l'affichage automatique de leur nom à l'écran lors des votes.

Toutefois, ils ne s'opposent pas à ce que leur nom soit remplacé par un numéro par exemple et craignent qu'il y ait une demande plus forte de vote à bulletin secret. Le Grand Conseil fonctionne sans les noms et peut voir le résultat global par parti.

Raison pour laquelle, je souhaiterais que cette question de l'affichage des noms soit tranchée par un vote du Conseil communal de ce jeudi 26.

En te remerciant de faire le nécessaire, Meilleures salutations

Le Président Groupe Forum :

Jacky Leimgruber

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Voici quelques informations concernant les plantes envahissantes transmises par le Service des travaux publics et de l'environnement (STPE), section Voirie et espaces verts (VEV).

- Renouées : les renouées situées sur la parcelle vers Larges-Pièces sont arrachées à la bêche, mises dans des sacs plastiques et amenées à l'incinération.

Les renouées situées le long de la Sorge (à la hauteur du barrage de la Sorge) sont arrachées ou coupées puis mises dans des sacs plastiques et ensuite amenées à l'incinération.

En 2023, l'association pour la sauvegarde du Léman a coupé à ras des renouées le long de la Venoge, et cela, à l'aide de requérants d'asile de l'EVAM.

- Chardons : sur les parcelles communales, les chardons sont arrachés à la main, mis dans des sacs plastiques et incinérés. En 2021, le STPE a écrit un courrier aux agriculteurs qui s'occupent de nos fermages afin qu'ils arrachent les chardons dans leurs champs, ce qui a été fait et contrôlé. En 2022, il n'y a pas eu besoin d'écrire ce courrier, les agriculteurs ont fait le travail systématiquement.

Les concierges ont aussi été sensibilisés à l'arrachage des chardons autour des bâtiments scolaires.

- Buddleias : cela fait au moins 3 ans que l'on a terminé d'arracher les buddleias qui se trouvent sur le domaine communal. Lors de nos passages en forêt, on arrache d'éventuelles repousses.
- Laurelles : comme toutes les plantes envahissantes, il est interdit de planter des laurelles sur la commune.
- Vergerettes : on en a peu. Elle est arrachée, mise dans des sacs plastiques et amenée à l'incinération.
- Forêt : A la suite du changement de garde forestier, on a comme mission d'arracher les laurelles, buddleias et ailante.

Tous ces travaux sont effectués 2 à 3 fois par année. Ils sont effectués à la main et les outils sont désinfectés.

Les frais d'élimination de ces végétaux sont imputés sur le compte d'élimination des déchets communaux (compte 450).

L'éradication des plantes envahissantes a occupé la section VEV pendant 160 heures en 2021, 162 heures en 2022 et 150 heures en 2023.

Une information sur la lutte contre les chardons est visible sur le site de la commune.

En octobre 2022, M. Christian Luthi a publié un article sur les plantes indésirables dans le journal communal « Ecublens infos ».